ID: in8rdmeC
Mise en ligne: 05/10/2026

MONTIGNYLÈSMETZ

Monsieur François GROSDIDIER
Président de l'Euro-Métropole de Metz
1, Place du Parlement de Metz
CS 30353
57 011 METZ CEDEX 1

Affaire suivie par Sophie CAMBON
Responsable du service juridique, commande publique, assurances et archives
T. 03 87 55 73 18
sophie.cambon@montigny-les-metz.fr
Objet : transfert des pouvoirs de police du Maire au Président de l'Euro-Métropole de Metz

Montigny-lès-Metz, le 05 OCT. 2026

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-9-2 du code général des collectivités territoriales, je vous informe de ma décision de ne pas voir transférer mes pouvoirs de police de la publicité au Président de l'Euro-Métropole de Metz.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Jean-Luc BOHL
1er Vice-Président de l'Eurométropole de Metz
Conseiller Départemental de la Moselle